

TOUZAC - Commune
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Préparation de la séance du 21 janvier 2025 à
MAIRIE (TOUZAC)

Ordre du jour

Approbation de la réunion du 06.01.2025

1 - Délibération prix du m² de terrain HT du lotissement

2 - Adhésion des communes de Beauregard, Saint-Martin-Labouval et Saint-Projet au SIFA.

Question diverses

Affaires qui seront soumises à délibération :

prix des terrains du lotissement HT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DE_039_2024

Le Maire informe l'assemblée :

De la vente de 2 lots au lotissement Les Granges aux prix de 15.20 €/m² HT

Lot n° 1 : 1312 m² soit un total de 23 556.19 euros TTC

Lot n° 3 : 1291 m² soit un total de 23 179.15 euros TTC

Partie de la pièce A 277 cédée à Monsieur et Madame CAMBOU Christian de 103 m² au prix de 1.87 € HT le m²
pour un total de 201.72 euros TTC

Et demande l'autorisation de faire procéder au dépôt de pièce du lotissement par l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces ventes



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE

ACTE RENDU EN CONSEIL,
APRÈS DÉLIBÉRATION EN RÉUNION PUBLIQUE
LE 21/12/24
ET PUBLIÉ
LE 21/12/24
ET NOTIFIÉ
LE

Délibération N°05/11_12_2024
Séance du 11 décembre 2024

Extrait des registres des délibérations

Aujourd'hui, mercredi onze décembre deux mille vingt-quatre, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle Henri-Martin de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sous la Présidence de M. Jean-Paul MOUGEOT, Président.

Rapporteur : Jean-Paul MOUGEOT
Président

Objet : Demande d'adhésion de la commune de BEAUREGARD – Avis du Comité Syndical

Mes cher(e)s collègues,

Le 22 mars 2023, Monsieur le Préfet du Lot ayant signé l'arrêté portant modifications statutaires du SIFA avec l'adhésion de la commune de MARMINIAC, le nombre de communes adhérentes est désormais de 111 (cent onze).

Par délibération de son Conseil municipal en date du 21/02/2023, la commune de BEAUREGARD (830 habitants (population municipale – source INSEE), a fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA seront sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion. Les communes disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'accepter l'adhésion de la commune de BEAUREGARD ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter l'avis des communes membres du SIFA sur cette adhésion ;
- de solliciter auprès de Madame la Préfète du Lot, l'extension du périmètre d'intervention du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale à la commune de BEAUREGARD.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance


Julien MIQUEL



Le Président,


Jean-Paul MOUGEOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr>